
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS TENUE PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE LE JEUDI 10 MAI 2018, DE 15 H 30 À 15 H 45

Présences :	Pierre Cossette	Administrateur
	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité, Doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
Marie-Claude Rodrigue	Administrateur	
Serge Therrien	Administrateur	
Alain Thivierge	Administrateur	
Absences motivées :	Patrice Lamarre	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Monsieur Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée spéciale du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qui se tient par conférence téléphonique.

Après vérification du quorum, la séance spéciale est ouverte. Elle ne comporte que les points suivants à l'ordre du jour, soit :

2.0 Affaires administratives

- 2.1 Avis d'une proposition de candidature au poste de président-directeur général adjoint

3.0 Affaires cliniques

- 3.1 Renouvellement de privilèges des médecins
- 3.2 Absence d'un membre du CMDP

2.0 Affaires administratives

2.1 Avis d'une proposition de candidatures au poste de président-directeur général adjoint

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, le sujet suivant est traité de façon confidentielle.

La présidente-directrice générale informe les membres du processus de sélection ayant eu lieu au MSSS le 8 mai dernier et des étapes ayant mené à cette sélection.

Après échanges, la résolution ci-après est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1540 - 2018-05-10

Relative à l'avis d'une proposition de candidature au poste de président-directeur général adjoint

- CONSIDÉRANT :**
- Que le MSSS a accepté l'ouverture du poste du président-directeur général accepté par le MSSS;
 - Qu'un comité de sélection, composé de représentants du MSSS et du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, a rencontré les candidats répondant au profil de compétences et aux exigences requises;
 - Que conformément à l'article 33 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionale (RLRQ, chapitre 0-7.2), le conseil d'administration a analysé les candidatures et en ont retenu deux;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RECOMMANDER : au MSSS les deux candidatures retenues par les membres du conseil d'administration.

3.0 Affaires cliniques

3.1 Nomination de médecins spécialistes et dentistes, renouvellement/prolongation des privilèges actuels de médecins spécialistes et dentistes dans le cadre de la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux

Docteure Colette Bellavance, directrice des services professionnels, explique que le processus de modification des résolutions du conseil d'administration octroyant ou renouvelant les privilèges des médecins et dentiste est en cours depuis la réception des lettres transmises aux PDG par le sous-ministre M. Michel Fontaine les 22 mars et 4 avril dernier. La date d'échéance pour rendre conformes toutes les nominations des médecins demeure le 10 mai 2018.

Elle explique en détail les tableaux des recommandations de nomination/prolongation/renouvellement de tous les services et départements (excluant médecine générale) n'ayant pas déjà été adoptées lors du conseil d'administration du 2 mai dernier, que les membres ont reçus avant la rencontre.

Après échanges, les résolutions suivantes sont adoptées.

RÉSOLUTION : CA 1577 à 2220 - 2018-05-10

Relative au renouvellement de privilèges des médecins du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

3.2 Absence d'un membre du CMDP

RÉSOLUTION : CA 1540 - 2018-05-10

Relative à l'absence d'un membre du CMDP

- ATTENDU QUE :**
- Le comité exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, à son assemblée du 9 mai 2018, a été saisi des départs ou absence des membres du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - Le conseil d'administration est responsable d'octroyer les statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
 - Il est intéressant pour le conseil d'administration d'être informé du départ ou de l'absence des membres du CMDP.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : du congé de maternité de Docteure Anne-Marie- Pitre-Joyal, membre actif, au service de physiatrie, du département de médecine, au Centre de réadaptation de l'Estrie (5518-3370), du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, débutant le 11 mai 2018 et se terminant le 29 juillet 2019.

4.0 Clôture de la séance spéciale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée à 9 h 00.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire